Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DCM_2026_06-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 mars 2026, à 18h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Sylvie ROGNAN, Armelle MOLAC, Gaël ROGNANT, Roger MAUGUEN et Frédéric LAMBALLE

Procurations : Madame Armelle MOLAC donne pouvoir à Monsieur Maurice JACQ, Madame Sylvie ROGNAN donne pouvoir à Madame Nathalie GAONACH, Monsieur Roger MAUGUEN donne pouvoir à Monsieur Michel LE PAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOURLES

DCM 2026-06 : REGLEMENT INTÉRIEUR DES RESTAURANTS MUNICIPAUX :

La commission scolaire s'est réunie 17 février 2026 afin de travailler sur la mise en place de nouveaux règlements pour les services municipaux de restauration et du périscolaire.

Il était devenu nécessaire de les reprendre afin de les actualiser avec la mise en place du portail famille, mais aussi d'intégrer / clarifier certains points.

Le Conseil Municipal,

VU le règlement intérieur des restaurants municipaux,

VU l'avis de la commission scolaire du 17 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur des restaurants municipaux joint en annexe de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU